

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<b>Dioxines et Furanes</b>  <u>Seuil réglementaire</u> < 0,1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	À partir du 12/10/2012	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	Octobre	0,001	0,001
	Novembre	0,001	0,001
	Décembre	0,003	0,0004

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
		Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
<b>Dioxines et Furanes</b>  <u>Seuil réglementaire</u> < 0,1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	<b>Année 2013</b>		
	Janvier	0,074	0,013
	Février	0,001	0,001
	Mars	0,001	0,006
	Avril	0,001	0,002
	Mai	0,001	0,003
	Juin	0,0004	0,002
	Juillet	0,001	0,002
	Août	0,001	0,001
	Septembre	0,001	0,004
	Octobre	0,0005	0,0009
	Novembre	0,0004	0,001
	Décembre	0,001	0,001

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
		Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
<b>Dioxines et Furanes</b>  <u>Seuil réglementaire</u> < 0,1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	<b>Année 2014</b>		
	Janvier	0,01	0,01
	Février	0,0005	0,001
	Mars	0,002	0,001
	Avril	0,0003	0,001
	Mai	0,0003	0,001
	Juin	0,001	0,002
	Juillet	0,001	0,001
	Août	0,0003	0,0003
	Septembre	0,0003	0,001
	Octobre	0,001	0,001
	Novembre	0,002	0,001
	Décembre	0,001	0,002

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<p><b>Dioxines et Furanes</b></p> <p><b>Seuil réglementaire</b>  <math>&lt; 0,1 \text{ ng} - \text{I-TEQ}/\text{Nm}^3</math></p>	<b>Année 2015</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	30 décembre. – 26 janvier.	0,0014	0,0025
	26 janvier. – 23 février.	0,0017	0,0022
	23 février. – 23 mars.	0,0019	0,0019
	23 mars. – 20 avril.	0,0018	0,0019
	20 avril. – 19 mai.	0,0016	0,0022
	19 mai. – 17 juin.	0,0024	0,0020
	17 juin. – 13 juillet.	0*	0,001
	13 juillet. – 13 août.	0,0008	0,0006
	13 août. – 7 septembre.	0,0010	0,0007
	7 septembre. – 5 octobre	0,0029	0,0010
	5 octobre – 2 novembre	0,0019	0,0012
	2 novembre – 30 novembre	0,0017	0,0017
	30 novembre – 28 décembre	0,0016	0,0014

\*L'absence de mesure sur la Ligne 1 au cours du mois de juillet est due à l'indisponibilité de l'analyseur Ligne 1. Ce défaut de fonctionnement reste conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 03 Août 2010 qui autorise une telle indisponibilité dans la limite de 15 % du nombre d'heures de fonctionnement de l'installation, cumulé sur une année. L'analyseur a retrouvé sa pleine opérationnalité le 13 juillet 2015. Depuis, les mesures réalisées sur le mois d'août ont confirmé la tendance observée depuis le début de l'année 2015, à savoir une conformité des résultats par rapport aux seuils prescrits.

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<p align="center"><b>Dioxines et Furanes</b></p> <p align="center"><u>Seuil réglementaire</u>  <math>&lt; 0,1 \text{ ng} - \text{I-TEQ}/\text{Nm}^3</math></p>	<b>Année 2016</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	28 décembre. – 25 janvier.	0,0005	0,0015
	25 janvier. – 22 février	0,0034	0,0026
	22 février. – 21 mars	0,003	0,0013
	21 mars. - 18 avril	0,0009	0,0003
	18 avril. – 17 mai	0,0006	0,0002
	17 mai. – 15 juin	0,0015	0,0007
	15 juin. – 11 juillet	0,0049	0,0007
	11 juillet. - 9 août	0, 0035	0,0002
	9 août. – 6 septembre	0,0032	0,0004
	6 septembre. – 3 octobre	0,0057	0,0007
	3 octobre. – 31 octobre	0,0007	0,0005
	31 octobre. – 28 novembre	0,0025	0,0009
28 novembre. – 26 décembre	0,0033	0,0004	

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<p><b>Dioxines et Furanés</b></p> <p><u>Seuil réglementaire</u>  <math>&lt; 0,1 \text{ ng} - \text{I-TEQ}/\text{Nm}^3</math></p>	<b>Année 2017</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	26 Déc. – 23 Jan.	0,0097	0,0005
	23 Jan. - 20 Fév.	0,001	0,001
	20 Fév. - 20 Mars	0,0012	0,0012
	20 Mars. – 18 Avr.	0,0023	0,0012
	18 Avril. - 16 Mai.	0,0008	0,0013
	16 Mai. - 12 Juin.	0,01	0,0038
	12 Juin. – 10 Juillet.	0,0014	0,0024
	10 Juillet. – 7 Août	0,0022	0,0039
	7 Août. – 6 Septembre	0,005	0,002
	6 Septembre. – 2 Octobre	0,001	0,0020
	2 Octobre. – 30 Octobre	0,001	0,000
	30 Octobre. – 27 Novembre	0,001	0,002
	27 Novembre. 26 Décembre	0,001	0,001

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<b>Dioxines et Furanes</b>  <b>Seuil réglementaire</b> <b>&lt; 0,1 ng – I-TEQ/Nm<sup>3</sup></b>	<b>Année 2018</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	26 déc. – 22 janvier	0,001	0,001
	22 janv. – 19 février	0*	0,0018
	19 février. – 19 mars	0,001	0,012
	19 mars. – 16 avril	0,001	0,001
	16 avril. – 14 mai	0,001	0,001
	14 mai. – 11 juin	0,001	0,001
	11 juin.- 9 juillet	0,001	0,002
	9 juillet. – 6 août	0,0002	0,002
	6 août. – 3 septembre	0,0003	0,0021
	3 septembre. – 1 <sup>er</sup> octobre	0,0001	0,0007
	1 <sup>er</sup> octobre.- 29 octobre	0,0002	0,0003
	29 octobre. – 26 novembre	0,0003	0,0002
	26 novembre.- 24 décembre	0,0019	0,0003

\*L'absence de mesure sur la Ligne 1 au mois de Février est due à l'indisponibilité de l'analyseur Ligne 1. Ce défaut de fonctionnement reste conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 03 Août 2010 qui autorise une telle indisponibilité dans la limite de 15 % du nombre d'heures de fonctionnement de l'installation, cumulé sur une année. L'analyseur a retrouvé sa pleine opérationnalité le 22 Février 2018.

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<p><b>Dioxines et Furanés</b></p> <p><b>Seuil réglementaire</b>  <math>&lt; 0,1 \text{ ng} - \text{I-TEQ}/\text{Nm}^3</math></p>	<b>Année 2019</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	24 décembre. – 21 janvier	0,00055	0,00048
	21 janvier. – 18 février	0,0003	0,0006
	18 février. – 18 mars	0,0009	0,0005
	18 mars. – 15 avril	0,0004	0,0006
	15 avril. – 13 mai	0,0008	0,0006
	13 mai. – 11 juin	0,0007	0,0008
	11 juin. – 8 juillet	0,0010	0,0012
	8 juillet. – 5 août	0,0007	0,00025
	5 août. – 2 septembre	0,0016	0,001
	2 septembre. – 30 septembre	0,0087	0,0005
	30 septembre. – 28 octobre	0,001	0,0004
	28 octobre. – 25 novembre	0,0018	0,0003
	25 novembre. – 23 décembre	0,001	0,001



# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<b>Dioxines et Furanés</b>  <u>Seuil réglementaire</u> $< 0,1 \text{ ng} - \text{I-TEQ}/\text{Nm}^3$	Année 2020	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	23 décembre. – 20 janvier	0,0004	0,0006
	20 janvier. - 17 février	0,002	0,0008
	17 février. – 16 mars	0,0005	0,0005
	16 mars. – 14 avril	0,0009	0,0006
	14 avril. – 11 mai	0,0036	0,0014
	11 mai. – 8 juin	0,0018	0,008
	8 juin. – 6 juillet	0,0022	0,0014
	6 juillet – 3 août	0,0189*	0,0013
	3 août - 31 août	0,0061	0,0088
	31 août – 29 septembre	0,0006	0,0012
	29 septembre – 26 octobre	0,001	0,0005
	26 octobre – 23 novembre	0,0004	0,0004
	23 novembre – 21 décembre	0,0007	0,0004

\* Concentration calculée maximisée du fait d'une valeur de volume de prélèvement erronée fourni par le préleveur en fin de période suite à un dysfonctionnement. Utilisation du dernier volume valide connu pour calcul de la concentration. Même dans ces conditions défavorable de calcul, la concentration de Dioxine/Furannes est en dessous de la valeur limite réglementaire.

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<p align="center"><b>Dioxines et Furanés</b></p> <p align="center"><u>Seuil réglementaire</u>  <math>&lt; 0,1 \text{ ng - I-TEQ/Nm}^3</math></p>	<b>Année 2021</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	21 décembre – 18 janvier	0,0008	0,0005
	18 janvier – 15 février	0,0006	0,0006
	15 février – 15 mars	0,0017	0,0007
	15 mars – 12 avril	0,0008	0,0028
	12 avril – 10 mai	0,0008	0,0007
	10 mai – 7 juin	0,0014	0,0006
	7 juin – 5 juillet	0,0107	0,0844
	5 juillet – 2 août	0,0011	0,0012
	2 août – 30 août	0,0045	0,0014
	30 août – 27 septembre	0,0023	0,0011
	27 septembre – 25 octobre	0,0014	0,0005
	25 octobre – 22 novembre	0,001	0,003
	22 novembre – 25 décembre	0,0002	0,0007

# Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
<p><b>Dioxines et Furanés</b></p> <p><b>Seuil réglementaire</b>  <math>&lt; 0,1 \text{ ng - I-TEQ/Nm}^3</math></p>	<b>Année 2022</b>	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm <sup>3</sup>
	20 décembre – 17 janvier	0,0013	0,0006
	17 janvier – 14 février	0,0006	0,0004
	14 février – 14 mars	0,0013	0,0009
	14 mars – 12 avril	0,0009	0,0008
	12 avril – 9 mai	0,0008	0,0023
	9 mai – 7 juin	0,0011	0,0029
	7 juin – 4 juillet	0,0032	0,0048
	4 juillet – 1 <sup>er</sup> août	0,0014	0,0045
	1 <sup>er</sup> août – 29 août	0,0011	0,0087
	29 août – 26 septembre	0,0009	0,0060
	26 septembre – 24 octobre	0,0044	0,0014
	24 octobre – 21 novembre	0,0019	0,0025